

Forum Sport Santé Environnement

Samedi 6 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Règlement

Article 1 :

Le Grand Angoulême, en lien avec ses partenaires, organise le samedi 6 septembre 2025 de 14h à 17h, le Challenge Sportif Courir Ensemble dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2025.

Article 2 :

Il s'agit d'un challenge décomposé en deux parties. La première partie est une épreuve de course à pied « brise-glace » de 700 mètres. La seconde partie est une succession de défis sportifs et énigmes, basé sur la thématique Fort-Boyard, au sein des stands présents sur le forum.

Article 3 :

Chaque équipe est composée de personnes issues d'entreprises, du milieu associatif, de structures d'accueil et de toute personne atteinte d'un handicap (moteur, visuel, auditif, déficience intellectuelle, troubles psychiques).

Une équipe doit détenir quatre participants : deux personnes dites valides, ainsi que deux personnes en situation de handicap.

Article 4 :

Le Challenge se déroule à l'Espace Carat au 54 avenue Jean Mermoz, 16340 l'Isle d'Espagnac, à l'. La première étape du challenge se déroule sur un sol enrobé, sur une distance de 700 mètres. La seconde partie aura lieu au sein des salles de l'Espace Carat, ainsi qu'à l'extérieur. Il est accessible à tout type de handicap. Les participants devront apporter leur tenue.

Article 5 :

Plusieurs départs seront effectués, si nécessaire, dans le but de fluidifier le parcours. Le challenge prendra fin à l'issue de la remise des récompenses.

Article 6 :

50 points sont attribués à chaque équipe au début du challenge. Le score évolue en fonction des critères suivants :

→ +5 points : bonus si une équipe part et arrive ensemble lors de la première partie

→ +15 points : le bonus d'une équipe qui réussit une épreuve, elle perçoit un poinçonnage sur la case correspondante

→ -5 points : si une équipe ne fait pas participer chacun des participants

Articles 7 :

Un classement sera établi. L'addition des points reçus pendant le challenge permettra à l'équipe ayant le plus haut score de gagner. En cas d'égalité, le départage entre les équipes se fera selon l'ordre d'arrivée des équipes à la fin du challenge.

Chaque équipe devra effectuer les deux parties avant de finaliser le challenge pour apparaître sur le classement final.

Article 8 :

Un point de ravitaillement sera installé après la ligne d'arrivée de la première partie, et à la fin du challenge. Une assistance médicale est assurée sur l'ensemble de l'événement.

Article 9 :

Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 :

Les participants seront susceptibles d'être filmés ou photographiés pendant toute la durée de l'événement (avant, pendant et après le challenge). Les images et/ou vidéos et/ou sons enregistrés pourront être utilisés par le Grand Angoulême à des fins médiatiques via tous les supports de communication existants (TV, Internet, Presse) ou non encore connus.

Article 11 :

Aucun certificat médical ou attestation PPS n'est demandé. Les participants déclarent être aptes à participer à l'événement.

Article 12 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.